

Direction des Actions Culturelles  
Service des Actions Culturelles  
AL/MA/LC

N°331/2022

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET : Signature avec l'association Les Ballets du Val d'Oise d'une convention de mise à disposition de la salle Jacques Brel, du 10 au 16 octobre 2022.**

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** le souhait de la Ville d'accompagner les associations locales dans l'organisation de leur événement par la mise à disposition de la salle Jacques Brel, une fois par an, à titre gracieux,

**Considérant** la demande formulée par l'association Les Ballets du Val d'Oise qui sollicite la réservation de la salle Jacques Brel les 14 et 15 octobre 2022 pour la représentation de leur spectacle annuel,

**Considérant** qu'il convient également de réserver ladite salle pour l'installation du matériel et les répétitions à partir du 10 octobre 2022, le démontage étant prévu le 16 octobre 2022,

**Considérant** le calendrier des manifestations et la possibilité d'y inscrire ladite manifestation compte tenu de la disponibilité de la salle Jacques Brel.

**DECIDE**

- **De signer** avec l'association Les Ballets du Val d'Oise, sise 3 Résidence Mozart, 95500 Gonesse, représentée par Madame Brigitte Feutry, en qualité de Présidente, la convention jointe à la présente décision.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 29 septembre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **03 OCT. 2022**

Mis en ligne, le : **04 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire**

Hôtel de ville  
66, rue de Paris  
B.P. 10060  
95503 Gonesse Cedex  
tél 01 34 45 11 11  
fax 01 39 87 13 22

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'association Les Ballets du Val d'Oise d'une convention

Objet de l'acte : de mise à disposition de la salle Jacques Brel, du 10 au 16 octobre 2022.

Date de décision: 29/09/2022

Date de réception de l'accusé 03/10/2022

de réception :

Numéro de l'acte : 2022DECISION331

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20220929-2022DECISION331-AI

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Décision 331.pdf ( 99\_AI-095-219502770-20220929-2022DECISION331-AI-1-1\_1.pdf )